

RAPPORT N° 96/7-39
au Conseil Municipal

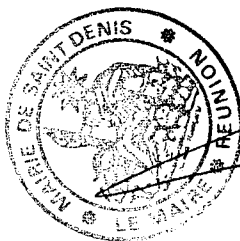
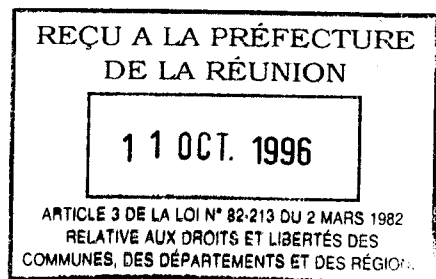
OBJET

**CHANGEMENT D'APPELLATION
DE L'ECOLE D'APPLICATION RUE SAINTE-MARIE**

Le Conseil d'Ecole et le Directeur de l'Ecole d'Application située Rue Sainte-Marie ont adressé à la Municipalité une demande visant à attribuer la dénomination de "ECOLE D'APPLICATION LEON DIERX" à l'établissement ; ce changement permettra de mieux cibler le lieu géographique de l'école.

L'Inspectrice d'Académie consultée sur ce point a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

**DELIBERATION N° 96/7-39
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 1996**

OBJET

**CHANGEMENT D'APPELLATION
DE L'ECOLE D'APPLICATION RUE SAINTE-MARIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/7-39 du Maire,

Vu le rapport de Madame Françoise MOLLARD, 5ème Adjointe au Maire, présenté au nom de la Commission Culture/Animation/Sports/Ecoles ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le changement d'appellation de l'Ecole d'Application Rue Sainte-Marie en "ECOLE D'APPLICATION LEON DIERX".

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 10 OCT. 1996

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

